

Téléassistance

Résumé

Il s'agit d'un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement.

Où s'adresser ?

La demande d'abonnement se fait auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Comment faire une demande d'abonnement ?

Il faut dans un premier temps télécharger en ligne et compléter le formulaire de demande d'abonnement, disponible en téléchargement dans l'onglet "document(s)".

Une fois le dossier complété, il est transmis à Vitaris, le prestataire gestionnaire du dispositif.

Après l'avoir validé, le CCAS fait alors parvenir la demande d'abonnement à l'agence Vitaris des Yvelines.

A réception de la demande, le pôle client Vitaris Ile de France Ouest, prend contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais.

Le Centre Communal d'Action Sociale est avisé par Vitaris dès que l'installation a été effectuée.

Document(s)

[Formulaire de demande d'abonnement](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur Yvelines.fr](#)

Contact

CCAS

Tél. 01 30 90 41 20